

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h à 12h

Tel 04 68 20 51 82

mail : mairie-roquefort.de.sault@orange.fr

Roquefort-de-Sault



Commune de
Roquefort-de-Sault

Hameau de Buillac



Permanence du Maire

Mercredi matin

Dates à retenir

Foire du printemps
du Madres

Le Dada Pyrénéen
Dimanche 3 Mai

Ride & Run & Bike
Le Dada Pyrénéen
Dimanche 17 Mai

Chi Cong et Cheval
Le Dada Pyrénéen
Les 4 et 5 juillet



L'équipe communale vous présente son organisation :
une répartition des dossiers par interlocuteurs / référents

Valérie BOULAY et
Catherine COURDURIÉ
Communication et
vie du village

Benoit OLIVE et Dominique LANCE
Communauté des communes

Benoit OLIVE et Nathalie CERVELLO
Dossiers administratifs et réglementaires

Valérie BOULAY et Nathalie CERVELLO
Cérémonies et festivités,
gestion de la salle polyvalente

Hervé BEILLE et
Didier ALARY
Gestion forestière

Hervé BEILLE et
Catherine COURDURIÉ
Sports, loisirs et
environnement

Dominique LANCE et Didier ALARY
Entretien, modernisation, création
voirie et bâtiments communaux,
suivi des agents techniques

Agence postale
communale

du lundi au vendredi
de 9h à 12h
samedi
de 9h à 11h30

Bibliothèque

Mercredi
de 10h à 12h

Vous pouvez
nous suivre via
le groupe



Compte rendu du conseil municipal

Du 20 Mars 2026 à 19h00

Présents : Didier ALARY, Valérie BOULAY, Hervé BEILLE, Nathalie CERVELLO, Dominique LANCE, Catherine COURDURIÉ, Benoit OLIVE

Présent(s) en visioconférence : Néant

Absents : Néant

Ordre du jour

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Fixation du nombre d'adjoints et procéder de leur élection
- Délibération pour le versement des indemnités de fonction du Maire
- Délibération pour le versement des indemnités aux adjoints au Maire
- Délibération pour le versement des indemnités aux conseillers municipaux titulaires de délégation et non titulaires de délégation.

Introduction

Le présent compte rendu concerne la séance du conseil municipal tenue à la mairie de Roquefort de Sault le 20/03/2026 à 19h00.

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte par Monsieur Dominique LANCE, le doyen d'âge des conseillers municipaux, conformément au règlement intérieur. Tous les membres du conseil étaient présents, assurant ainsi le quorum nécessaire pour procéder à l'élection.

- **Installation du conseil municipal**

Après avoir rappelé les modalités de l'élection, Monsieur Dominique LANCE a invité les membres à présenter leur candidature. Seul Monsieur Benoit OLIVE s'est porté candidat pour le poste de maire.

- **Élection du Maire**

Le vote s'est déroulé à bulletin secret, conformément aux dispositions légales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Candidat	Nombre de voix
Benoit OLIVE	7

À l'issue du dépouillement, Monsieur Benoit OLIVE a été élu maire de Roquefort de Sault à la majorité absolue des suffrages exprimés et a pris la présidence de séance.



• Fixation du nombre d'adjoints et procéder à leur élection

Le conseil municipal a décidé de fixer à 2 le nombre d'adjoints au maire et a procédé à leur élection à bulletin secret conformément aux dispositions légales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne pour le vote du 1^{er} adjoint puis pour celui du 2^{ème} adjoint.

Fonctions	Candidats	Nombre de voix
1 ^{er} adjoint	Dominique LANCE	7
2 ^{ème} adjoint	Nathalie CERVELLO	7

Les adjoints nouvellement élus ont accepté leurs fonctions et se sont engagés à travailler en collaboration avec le maire et l'ensemble du conseil.

• Délibération pour le versement des indemnités de fonction du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la population légale de la commune de -500 habitants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans les limites prévues par la loi,

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide :

- D'attribuer au maire, Monsieur Benoit OLIVE, une indemnité de fonction fixée à **568,63 €** (l'indemnité de base pour cette fonction est environ de 940 €)

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre
7	7	7	0

Ainsi délibéré et adopté

• Délibération pour le versement des indemnités aux adjoints du maire

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide :

- D'attribuer au 1^{er} adjoint, Monsieur Dominique LANCE, une indemnité de fonction fixée à **213.24 €** (l'indemnité de base pour cette fonction est environ de 320 €)
- D'attribuer au 2^{ème} adjoint, Madame Nathalie CERVELLO, une indemnité de fonction fixée à **213.24 €** (l'indemnité de base pour cette fonction est environ de 320 €)

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre
7	7	7	0

Ainsi délibéré et adopté



• Délibération pour le versement des indemnités aux conseillers municipaux titulaires ou non titulaires de délégation

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide :

- D'attribuer au conseiller municipal avec délégation de signature de documents en lien avec l'entretien, la modernisation ou la création d'éléments de voirie ou de bâtiments communaux et le bon fonctionnement des services techniques de la commune, Monsieur Didier ALARY, une indemnité de fonction fixée à **195,47 €** (pas d'indemnité de base établie pour cette fonction)
- D'attribuer aux conseillers municipaux, Madame Valérie BOULAY, Monsieur Hervé BEILLE, Madame Catherine COURDURIÉ, une indemnité de fonction fixée à **127,95 €** (pas d'indemnité de base établie pour cette fonction)

A noter : Les indemnités de conseiller municipal avec délégation de signature et de conseiller municipal ne s'ajoutent pas au budget communal, elles sont prises sur l'enveloppe globale attribuée réglementairement pour le maire et les adjoints.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre
7	7	7	0

Ainsi délibéré et adopté

Clôture de la séance

La séance a été levée à 21h00.

.

